

**Demande de soustraction de
segments à la procédure
d'évaluation et d'examen des
impacts sur l'environnement
en vertu de l'article 31.7.1 de
la Loi sur la qualité de
l'environnement**

Programme de stabilisation des
berges du lac Saint-Louis à
Pointe-Claire



Préparé pour :
Ville de Pointe-Claire

Préparé par :
Stantec Experts-conseils ltée

N° projet Ville de Pointe-Claire : 16-007C
N° dossier MDDELCC : 3211-02-304
N° projet Stantec : 167040052

Avril 2018

Propriété et confidentialité

Le présent document, intitulé Demande de soustraction de segments à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, a été préparé par Stantec Experts-conseils Itée (« Stantec ») pour le compte de la Ville de Pointe-Claire (le « Client »). Toute utilisation de ce document par une tierce partie est strictement défendue. Le contenu de ce document illustre le jugement professionnel de Stantec à la lumière de la portée, de l'échéancier et d'autres facteurs limitatifs énoncés dans le document ainsi que dans le contrat entre Stantec et le Client. Les opinions exprimées dans ce document sont fondées sur les conditions et les renseignements qui existaient au moment de sa préparation et ne sauraient tenir compte des changements subséquents. Dans la préparation de ce document, Stantec n'a pas vérifié les renseignements fournis par d'autres. Toute utilisation de ce document par un tiers engage la responsabilité de ce dernier. Ce tiers reconnaît que Stantec ne pourra être tenue responsable des coûts ou des dommages, peu importe leur nature, le cas échéant, engagés ou subis par ce tiers ou par tout autre tiers en raison des décisions ou des mesures prises en fonction de ce document.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Table des matières

1.0	INTRODUCTION	1.1
2.0	DESCRIPTION DE L'AMPLEUR DE LA CATASTROPHE APPRÉHENDÉE ET DES DOMMAGES.....	2.1
2.1	CONTEXTE	2.1
2.2	ÉTAT DES LIEUX.....	2.2
3.0	DESCRIPTION DES TRAVAUX URGENTS À RÉALISER.....	3.1
4.0	DÉMONSTRATION DE L'INCAPACITÉ TECHNIQUE À RÉALISER UNE SOLUTION ALTERNATIVE	4.1
5.0	DESCRIPTION DES TECHNIQUES DE STABILISATION.....	5.1
6.0	DESCRIPTION SOMMAIRE DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER	6.1
6.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	6.1
6.2	ÉCHÉANCIER.....	6.1
7.0	PROVENANCE DES MATÉRIAUX.....	7.1

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Niveau d'eau à la station 000091 en date du 29 août 2017	2.2
Figure 2	Coupe-type de l'empierrement de pied de talus.....	5.1
Figure 3	Coupe-type des murets à construire	5.2
Figure 4	Coupe-type générale du projet illustrant notamment le matelas de gabions	5.2

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Caractérisation des segments en 2008 et 2012.....	2.1
-----------	---	-----

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	LOCALISATION DES SEGMENTS VISÉS PAR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	A.1
ANNEXE B	RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE	B.1
ANNEXE C	APPROBATIONS POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS LORS DE SITUATION D'URGENCE	C.1
ANNEXE D	PLANS	D.1
ANNEXE E	RÉSOLUTION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE	E.1

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

1.0 INTRODUCTION

La Ville de Pointe-Claire entend procéder à la stabilisation, sur son territoire, de portions de rives du lac Saint-Louis, un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Une part importante de ces rives est située sur des propriétés municipales. Elles sont soumises à des variations de niveaux d'eau, aux glaces et aux vagues. Ce sont ces dernières qui sont responsables en grande partie de l'érosion pouvant mener à un recul de talus, en particulier lors de tempêtes ou de crues plus importantes. Les conditions de stabilité sont extrêmement variables le long de ces rives. Depuis 2008, la Ville de Pointe-Claire a fait le suivi de ses propriétés riveraines, ce qui a permis de mettre en lumière les priorités d'intervention pour les différentes sections de rives, selon la sévérité du degré d'érosion et les enjeux en place. À la lumière de ses connaissances, la Ville de Pointe-Claire constate qu'elle devra, sur un horizon de dix ans, mener des interventions diverses sur plus de deux kilomètres linéaires de rives du lac Saint-Louis à court ou moyen terme.

La Ville de Pointe-Claire a donc entrepris la réalisation de l'évaluation environnementale du projet requise en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) lequel stipule que tout projet prévu par règlement doit faire l'objet d'une étude d'impact conformément à une directive émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec. Dans ce contexte, la Ville de Pointe-Claire a déposé le 1^{er} mars 2016, un avis de projet au MDDELCC. À la suite de l'analyse de l'avis de projet, la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique a déterminé qu'il répondait aux critères d'admissibilité énoncés au paragraphe b) de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.23) et a émis une directive (3211-02-304). La Ville de Pointe-Claire a déposé son étude d'impact le 11 juillet 2017.

Or, au printemps 2017, des crues exceptionnelles dans le fleuve Saint-Laurent ont entraîné la fragilisation de certains segments, en l'occurrence les segments 42 et 51 (voir la localisation à l'annexe A), dont l'état ne nécessitait pas forcément de travaux à court terme, lors du dépôt de l'avis de projet. Puisque l'état de ces segments menace aujourd'hui une infrastructure routière importante pour le déplacement local, des travaux d'urgence sont maintenant nécessaires.

En vertu de l'article 31.7.1 de la nouvelle LQE, le présent document constitue donc une demande de soustraction de ces segments du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement amorcé par la Ville de Pointe-Claire en 2016.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description de l'ampleur de la catastrophe appréhendée et des dommages

2.0 DESCRIPTION DE L'AMPLEUR DE LA CATASTROPHE APPRÉHENDÉE ET DES DOMMAGES

2.1 CONTEXTE

Le suivi de l'état des rives a été effectué à deux reprises depuis les 10 dernières années (2008 et 2012) sur l'ensemble des lots publics sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire. À chacun des segments, des données sur l'état du talus riverain ont été consignées. Celles-ci concernent notamment la hauteur, la longueur, la nature du substrat, le type d'ouvrage de protection en place (mur, enrochement, remblais divers déversés), le degré d'érosion ou de détérioration des rives et le type de végétation. En 2012, la pente du talus a été mesurée systématiquement pour chacun des segments afin d'être en mesure de déterminer la largeur de la bande riveraine qui doit être protégée. Une cote de priorité d'intervention a été déterminée pour chaque segment en fonction du degré de sévérité d'érosion, et des enjeux reliés aux éléments bâtis situés à proximité pouvant être menacés par ce facteur. Les critères de classification des priorités d'intervention ont été définis comme suit :

- **Priorité 1** : érosion sévère ou structure de protection fortement endommagée pouvant affecter des éléments bâtis situés à proximité et nécessitant des interventions à court terme ;
- **Priorité 2** : érosion sévère à modérée pouvant affecter des éléments bâtis et nécessitant des interventions à moyen terme ;
- **Priorité 3** : érosion faible à modérée ne nécessitant pas d'intervention à court ou moyen terme, mais plutôt un suivi régulier de l'évolution de l'état de la rive.

Le tableau suivant présente le bilan pour chacun des segments visés par la demande.

Tableau 1 Caractérisation des segments en 2008 et 2012

N° de segment	Type de rive	Longueur (m)	Priorité d'intervention		Talus			Infrastructure en rive	
			2008	2012	Pente	Hauteur (m)	Largeur de la bande riveraine (m)	Type	Distance (m)
42	Remblai	100	2	2	>100 %	1,5	10	Route	1,5
51	Remblai	125	2	2	30-65 %	2	10	Route	3

Au dépôt de l'avis de projet en 2016, l'évaluation de l'état des segments ne prescrivait donc que des interventions à moyen terme pour les segments 42 et 51.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description de l'ampleur de la catastrophe appréhendée et des dommages

Les crues printanières de 2017 ont été si importantes en termes de niveau d'eau et de durée que l'état des segments visés par la présente demande a dû être revu. À noter que l'état des berges pour l'ensemble des lots publics sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire est actuellement réévalué. La figure suivante fait état de l'importance de ces crues puisqu'on y voit que le niveau de l'eau a atteint le maximum historique et suit ce dernier jusqu'à ce jour.



Figure 1 Niveau d'eau à la station 000091 en date du 29 août 2017

2.2 ÉTAT DES LIEUX

Les événements météorologiques du printemps 2017 ont ainsi permis aux eaux du lac Saint-Louis d'atteindre une cote permettant aux vagues de venir davantage saper les talus riverains, de sorte que les infrastructures municipales bordant certains segments se trouvent directement menacés. L'importance de la catastrophe appréhendée est facilement observable sur les photos de l'annexe B qui comparent la situation actuelle (après travaux d'urgence) à celle observée pendant et avant la crue de 2017.

Suite à ces événements, l'état des berges a été réévalué par Écogénie en novembre 2017. Or, pour les segments visés par la présente demande, la priorité d'intervention est passée de 2 (interventions à moyen terme) à 1 (interventions à court terme).

Pour les segments 42 et 51, on observe un effondrement de la berge à moins de 2 m du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et ce, sur plusieurs mètres de longueur. Cette artère municipale est

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description de l'ampleur de la catastrophe appréhendée et des dommages

vitale pour de nombreuses activités des citoyens de la Ville de Pointe-Claire ainsi que de la région.

Le risque qu'un effondrement de la berge entraîne l'affaissement d'une portion de la route dans le lac Saint-Louis est jugé très important. En effet, avec l'augmentation de la durée et de l'intensité des crues printanières, de même que l'intensification des effets des tempêtes liés aux changements climatiques, les portions de route situées à proximité des berges seront toujours davantage fragilisées par les prochains événements hydrologiques et météorologiques, si des travaux ne sont pas entrepris rapidement.

En plus des dommages physiques que le décrochage d'une partie de la berge aurait sur l'infrastructure, il est important de rappeler que cette dernière est le seul accès pour la majorité des résidences et commerces la bordant dans le secteur visé par la présente demande. Si la fermeture du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore devait s'avérer nécessaire pour des raisons de sécurité ou pour réaliser d'importants travaux de reconstruction de la route, on peut s'attendre à des répercussions sur la qualité de vie des citoyens de Pointe-Claire, de même qu'à des risques importants pour leur sécurité.

Le secteur visé par la présente étant utilisé par les citoyens sur une base régulière pour pouvoir accéder au lac, l'effondrement de la berge représenterait également un danger pour leur sécurité.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description des travaux urgents à réaliser

3.0 DESCRIPTION DES TRAVAUX URGENTS À RÉALISER

À deux reprises pendant les crues exceptionnelles du printemps 2017, des « travaux réalisés lors de situations d'urgence », qui visaient à contrer l'érosion et à éviter l'effondrement d'une partie du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ont été approuvés par la Direction régionale du MDDELCC (voir les deux approbations présentées à l'annexe C).

Les travaux urgents à réaliser dans le cadre de cette présente demande visent l'aménagement à long terme de mesures de stabilisation et de revégétalisation de 135 m linéaires de berges du lac Saint-Louis aux endroits mêmes qui ont fait l'objet de travaux d'urgence au printemps 2017 ainsi qu'à des segments qui y sont adjacents.

Les travaux à réaliser visent le segment 42 et une partie du segment 51 (voir la localisation des travaux à l'annexe A). À noter que les documents pour les travaux du segment 51 n'ont pas été émis à l'heure actuelle, les superficies et les quantités de matériaux présentées plus bas ne prennent donc pas en compte ce segment. Toutefois, la solution type B préparée par Écogénie en 2017 et présentée à l'annexe D illustre de façon schématique les travaux prévus. De plus, les travaux qui y seront prévus et les techniques de stabilisation seront les mêmes que pour le segment 42.

La longueur des travaux de stabilisation de berges prévus est de 135 m linéaires et est répartie de la façon suivante entre les quatre segments :

- Segment 42 (lots 4 256 094 et 4 253 131) : 115 m linéaires ;
- Segment 51 (lot 4 256 096) : 20 m linéaires.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Démonstration de l'incapacité technique à réaliser une solution alternative

4.0 DÉMONSTRATION DE L'INCAPACITÉ TECHNIQUE À RÉALISER UNE SOLUTION ALTERNATIVE

La seule autre alternative à la stabilisation serait d'éloigner la route des berges en la déplaçant vers l'intérieur. Toutefois, cela impliquerait de déplacer également les autres infrastructures présentes (égouts, lignes électriques, etc.) et d'empiéter sur les résidences privées bordant le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ce qui nécessiterait des acquisitions ou des expropriations. Or, de tels travaux ont une trop grande ampleur par rapport à la solution choisie, qui est la stabilisation des berges. De plus, les délais de mise en œuvre d'une telle relocalisation seraient beaucoup trop grands par rapport aux risques mentionnés antérieurement qui sont liés à la catastrophe appréhendée.

Considérant l'impact qu'aurait l'affaissement de l'infrastructure visée sur la circulation locale, il n'y a pas de solution alternative à la stabilisation de la berge par d'autres méthodes que celle présentée à la section suivante.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description des techniques de stabilisation

5.0 DESCRIPTION DES TECHNIQUES DE STABILISATION

Les techniques de stabilisation préconisées consisteront à un empierrement sur le lit du cours d'eau, à l'installation de murets de grosses pierres suivant la LNHE et d'un matelas de gabions végétalisé, à la naturalisation de la rive à l'aide d'un ensemencement hydraulique et à la plantation de quelques arbres (voir coupes-types ci-dessous et détails supplémentaires aux plans à l'annexe D pour le segment 42). Les descriptions des techniques de stabilisation sont les suivantes :

1. **Empierrement du pied de talus sur 268 m²** : Préparation de l'assise et mise en place d'une membrane géotextile (figure 2). Mise en place de pierres de carrière dynamitées et angulaires (calibre 300 à 500 mm comprenant au moins 50 % du volume de pierre de plus de 400 mm) pour atteindre la moitié de l'épaisseur prescrite aux plans. Tassement et placement des pierres de façon à ce qu'elles s'imbriquent adéquatement (surface générale la plus lisse possible).

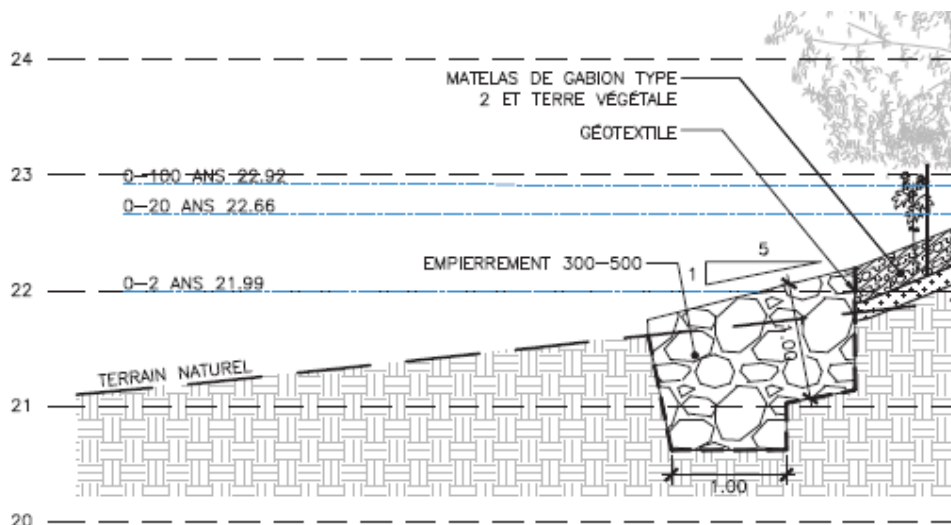


Figure 2 Coupe-type de l'empierrement de pied de talus

2. **Installation de 161 m linéaires de murets sur 98 m linéaires de berge (en raison d'un double muret sur plusieurs mètres de berge)** : Préparation de l'assise, à la mise en place du géotextile et de la pierre nette (figure 3). Recouvrement d'une partie de la fondation granulaire à l'aide du géotextile afin d'y déposer les pierres. Le géotextile est installé de façon à ce que, autant que possible, les joints soient intercalés. Mise en place des pierres concassées de 19 mm nettes composées de particules dures, résistantes, anguleuses et exemptes de mottes d'argile, de matériaux hydrauliques, de matières organiques ou gelées,

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description des techniques de stabilisation

ainsi que de toute autre substance nuisible. Mise en place des pierres carrées de 600 mm de diamètre composant les murets de façon à ce qu'elles s'imbriquent et réduisent autant que possible, la dimension des joints entre ces dernières. Remblai de pierre nette à l'arrière du muret.

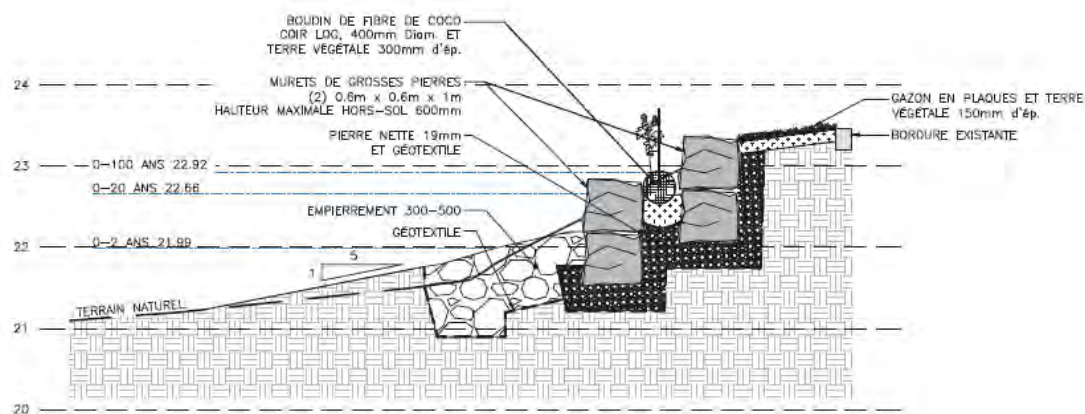


Figure 3 Coupe-type des murets à construire

3. Installation de matelas de gabions (type 2 : 48 m² et type 3 : 73 m²) :

Type 2 : Préparation de l'assise suivie de la mise en place de terre végétale et du matelas de gabion. Mise en place de l'empierrement 19mm et d'un treillis métallique.

Type 3 : Préparation de l'assise suivie de la mise en place d'une couverture pour le contrôle de l'érosion en fibres de noix de coco ancrée sous l'enrochement. Mise en place du matelas de gabion suivie de l'empierrement et d'un treillis métallique. Recouvrement à l'aide d'une couche de terre végétale qui sera protégée de l'érosion par une couverture de fibres de noix coco. La bordure de la couverture (500 mm) sera enfouie dans le sol.

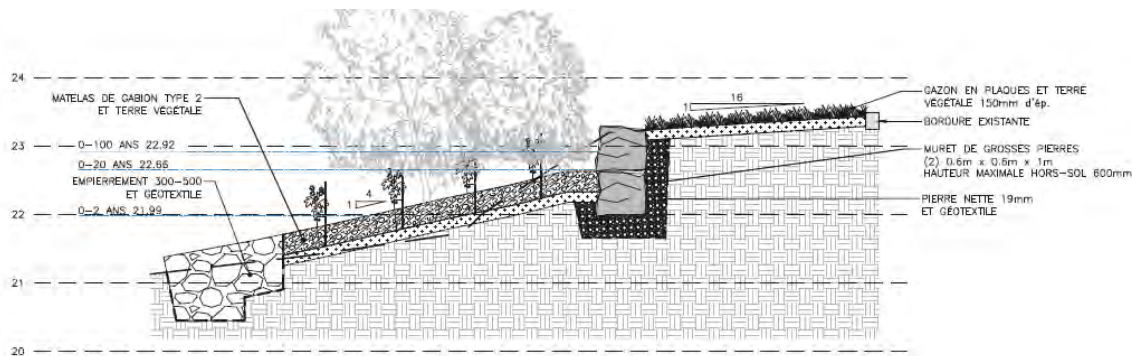


Figure 4 Coupe-type générale du projet illustrant notamment le matelas de gabions

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description des techniques de stabilisation

4. **Naturalisation de la rive** : Mise en place et étalement de la terre végétale et du terreau de plantation ainsi que l'installation de boudins de fibres de noix de coco sur la surface au sommet du talus. Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces ou ensemencement sur la surface du matelas de gabions. Engazonnement et ensemencement hydraulique sur 75 m² sur la surface au sommet du talus (Figures 2 et 3 et plans à l'annexe D).

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Description sommaire des méthodes de travail et échancier

6.0 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

6.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux prévoient les activités suivantes :

1. **Mise en place du chantier :**
 - a. Délimitation de la zone des travaux
 - b. Installation des barrières à sédiments
 - c. Installation des rideaux de turbidité et des batardeaux
 - d. Protection des arbres à conserver et élagage
2. **Terrassement**
3. **Mise en place de l'empierrement, des murets et des matelas de gabions**
4. **Nivellement**
5. **Ensemencement et plantation**

6.2 ÉCHÉANCIER

Les travaux sur le segment 42 seront réalisés du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2018 et ceux du segment 51 au printemps 2019, soit entre le 15 avril et le 15 juin 2019.

DEMANDE DE SOUSTRACTION DE SEGMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 31.7.1 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Provenance des matériaux

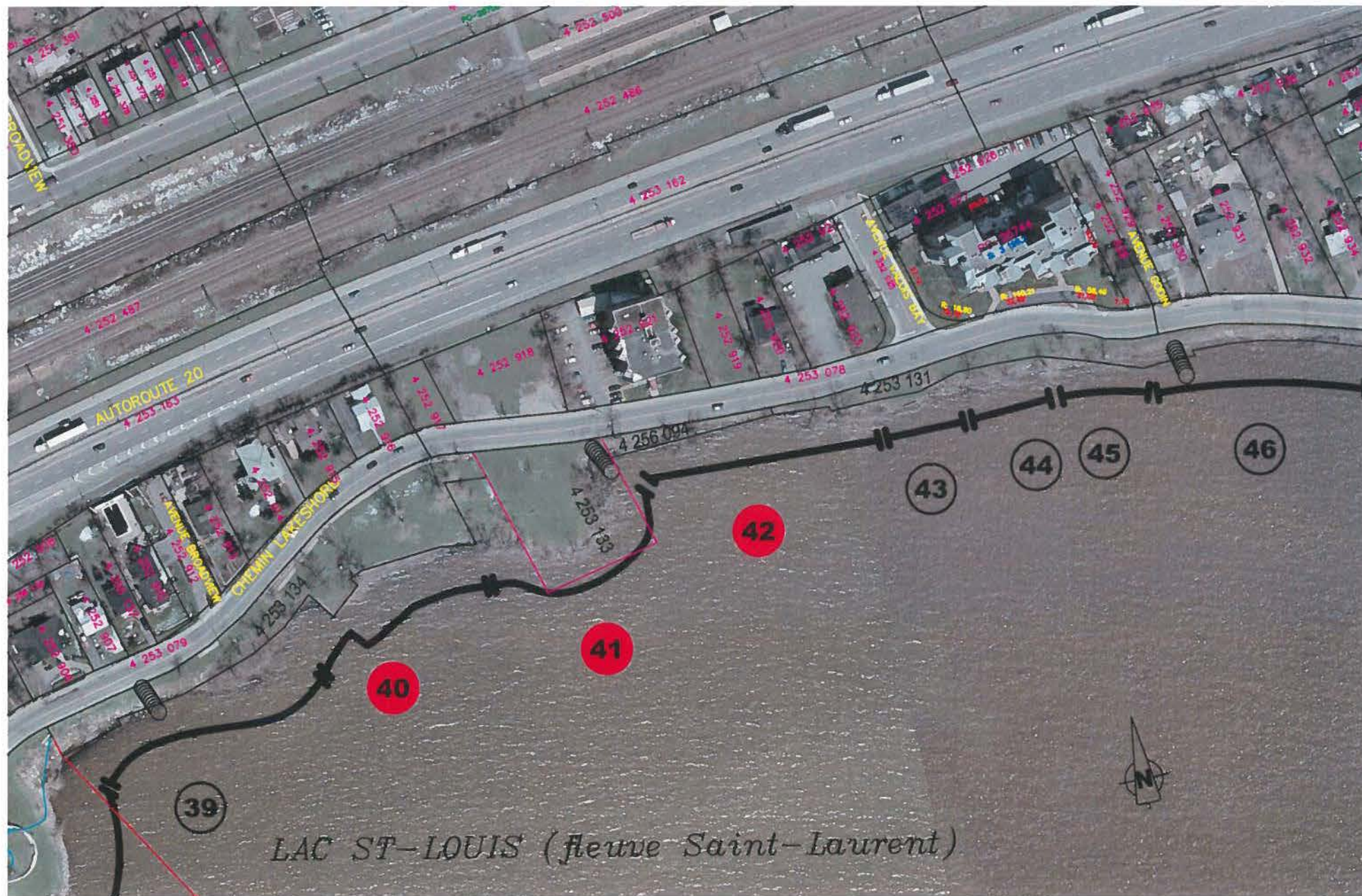
7.0 PROVENANCE DES MATÉRIAUX

La provenance des matériaux sera déterminée par l'entrepreneur, cette information sera transmise au moment où le MDDELCC sera informé du début des travaux. Cet engagement sera réitéré dans la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 pour le présent projet qui sera déposée ultérieurement. Les volumes estimés pour les travaux du segment 42 sont les suivants :

- Empierrement 300-500 mm : 228 m³ ;
- Murets de grosses pierres : 116 m³ ;
- Matelas de gabions : 36 m³

Le transport de ces matériaux représente environ 40 voyages de camion. L'itinéraire vers les sites des travaux passera par les autoroutes 20 ou 40, le boulevard Saint-Jean ou le boulevard des Sources et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Annexe A LOCALISATION DES SEGMENTS VISÉS PAR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION



LAC ST-LOUIS (fleuve Saint-Laurent)

-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
00	EMIS POUR INFORMATION	LP	2017-08-04
No.:	RÉVISION	PAR	DATE



LOCALISATION DES SEGMENTS 40, 41 et 42 POUR STABILISATION DE BERGES (RIVES DU LAC SAINT-LOUIS)			
CONÇU ET DESSINÉ PAR:	L. Paquette	DATE:	2017-08-04
VÉRIFIÉ PAR:		OUV. # :	16-007C
VÉRIFIÉ PAR:	-	ECHELLE:	1:2000
APPROUVÉ PAR:	Marie-Christine Pagé M.ScA.	PLAN REF.:	"Etat des rives" Ecogénie 2013
		DESSIN No.:	PA-735



LAC ST-LOUIS (fleuve Saint-Laurent)

-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
00	EMIS POUR INFORMATION	LP	2017-08-04
No.:	REVISION	PAR	DATE



LOCALISATION DU SEGMENT 51
POUR STABILISATION DE BERGES
(RIVES DU LAC SAINT-LOUIS)

CONÇU ET DESSINÉ PAR:	L. Paquette	DATE:	2017-08-04
VERIFIÉ PAR:		OUV. # :	16-007C
VERIFIÉ PAR:	-	ECHELLE:	1:2000
VERIFIÉ PAR:	-	PLAN REF.:	"Etat des rives" Ecogénie 2013
APPROUVÉ PAR:	Marie-Christine Page M.ScA.	DESSIN No.:	PA-736

Annexe B RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



Photo 1 : Segment 42 – État de la berge requérant des interventions à moyen terme (photo provenant de Streetview – avril 2009).



Photo 2 : Segment 42 – Effondrement de la berge à moins de 2 m du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore (photo prise le 6 mai 2017).



Photo 3 : Segment 42 – Effondrement de la berge à moins de 2 m du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore (photo prise le 6 mai 2017).



Photo 4 : Segment 42 – Travaux de stabilisation d'urgence (photo prise le 6 mai 2017).



Photo 5 : Segment 42 – Travaux de stabilisation d'urgence (photo prise le 9 mai 2017).



Photo 6 : Segment 42 – État de la stabilisation d'urgence (photo prise le 29 août mai 2017).



Photo 7 : Segment 51 – État de la berge requérant des interventions à moyen terme (photo provenant de Streetview – avril 2009).



Photo 8 : Segment 51 – Effondrement de la berge à moins de 2 m du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore (photo prise le 10 mai 2017).



Photo 9 : Segment 51 – Effondrement de la berge à moins de 2 m du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore (photo prise le 10 mai 2017).



Photo 10 : Segment 51 – État de la stabilisation d'urgence (photo prise le 29 août 2017).

Annexe C APPROBATIONS POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS
LORS DE SITUATION D'URGENCE

**APPROBATION POUR DES TRAVAUX RÉALISÉS LORS DE
SITUATIONS D'URGENCE**
**Stabilisation de berges en urgence sur les tronçons 42, 51 et
56, à Pointe-Claire (nom de l'évènement)**

Espace réservé
Numéro de dossier

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Nom : Ville de Pointe-Claire		
Adresse (No, rue, app.) 451 boulevard Saint-Jean		N° téléphone (autre) () -
Ville Pointe-Claire	Code postal H9R 3J3	N° télécopieur (514) 630 - 1260
Nom de la personne responsable et fonction : Marie-Christine Pagé, Coordonnatrice à l'ingénierie municipale		N° téléphone (bureau) (514) 630 - 1200
Courriel marie-christine.page@pointe-claire.ca		

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ, DES OUVRAGES ET/OU TRAVAUX PROJÉTÉS

Nom du cours d'eau s'il y a lieu : Lac ou cours d'eau principal et tributaire(s) / branche (s)	Lac Saint-Louis
Description sommaire des travaux (fournir détails en annexe): Stabilisation en urgence d'environ 20 mètres linéaires de berges situées sur trois tronçons différents (les tronçons 42, 51 et 56). Ces tronçons de berges sont situés à moins de deux mètres du chemin du Bord-du-Lac. Compte tenu des précipitations des dernières semaines, du haut niveau d'eau dans le lac St-Louis et des vagues causées par le vent, ces tronçons ont subi une érosion importante et accélérée. Leur état actuel menace le chemin du Bord-du-Lac, qui est le seul chemin d'accès vers la majorité des bâtiments du secteur. Afin de contrer l'érosion et d'éviter l'effondrement d'une partie du chemin du Bord-du-Lac, les mesures d'urgence suivantes seront prises: Mise en place de plusieurs morceaux de 4 mètres de largeur de toile géotextile qui seront maintenus en place à l'aide de roches propres d'environ 1 mètre de diamètre. Les roches seront installées sur la berge et en rive afin de maintenir le géotextile en place. De cette façon, l'eau glissera sur le géotextile et ne frappera plus la berge, limitant l'érosion et les effondrements. Afin d'assurer la propreté des roches, elles seront lavées à l'aide d'un jet sous pression avant leur mise en place. Lors de toutes les opérations, les puisards à proximité seront bouchés à l'aide de géotextile afin d'éviter que des matières en suspension soient envoyées dans le lac St-Louis. Les interventions seront effectuées sur les tronçons suivants: - Tronçon 42: Intervention sur environ 10 mètres linéaires; - Tronçon 51: Intervention sur environ 8 mètres linéaires; - Tronçon 56: Intervention sur environ 2 mètres linéaires. Ces mesures sont temporaires et seront conservées jusqu'à ce que le niveau d'eau dans le lac St-Louis baisse à un niveau normal.	
Nature des activités, des ouvrages et/ou des travaux projetés	

<input checked="" type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanente	
Municipalité (s) locale (s) : Ville de Pointe-Claire	
Localisation (lot(s) cadastral(aux), coordonnées géographiques ou adresse civique): Voir le plan de localisation joint à cette demande. Interventions sur le tronçon 42 (10 mètres linéaires), le tronçon 51 (8 mètres linéaires) et le tronçon 56 (2 mètres linéaires).	
Dimension des ouvrages et/ou travaux : 20 mètres linéaires	
Les activités et/ou travaux projetés nécessitent-ils la réalisation d'actes réservés ou doivent-ils faire l'objet d'une supervision par un professionnel (ingénieur, arpenteur-géomètre, chimiste, etc.)?	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, indiquez les coordonnées du professionnel ou de la firme :	
Nom : _____ Titre : _____	
Adresse : _____	
N° téléphone : () - _____	
Ce professionnel ou cette firme est-il actuellement informé des activités/travaux projetés?	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Date prévue des travaux : Début : 1 juin 2017 Fin : 2 juin 2017	

Mesures d'atténuation prévues :	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	En aucun temps, la machinerie n'opérera à partir d'un cours d'eau, lac, marais, marécage, étang ou tourbière. Les travaux seront effectués à partir de la rive. Si non, justifier :
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Si possible, les travaux seront réalisés en période d'étiage ou de basses marées pour minimiser les risques de contaminants dans l'eau. Si non, justifier : Travaux requis en urgence afin de stabiliser trois tronçons de berges situés à moins de deux mètres du chemin du Bord-du-Lac et dont l'érosion s'est accélérée au cours des dernières semaines suite aux précipitations, aux niveaux d'eau élevés dans le Lac St-Louis et aux vagues.
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avant toute intervention, une inspection de la machinerie sera effectuée pour s'assurer de sa propreté (exempt d'huile, graisse, terre, etc.) et de son bon état de fonctionnement. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le ravitaillement et l'entretien de la machinerie s'effectueront à plus de 15 m de tous cours d'eau, lac, marais, marécage, étang, tourbière, ouvrage de captage des eaux; Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les équipements nécessaires à la récupération d'hydrocarbures en cas de fuite seront disponibles en tout temps pendant les opérations. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En cas d'un déversement accidentel, un nettoyage approfondi du site sera effectué immédiatement afin qu'aucune trace de contaminants ne soit présente dans le milieu, et on en disposera conformément aux lois et règlements. Si non, justifier :

<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Des mesures ou dispositifs isolant la zone de travail seront mis en place afin d'éviter toute dispersion de sédiments dans le cours d'eau, plan d'eau, marais, marécage, étang, tourbière. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, tous les endroits remaniés seront stabilisés immédiatement de façon adéquate et adaptée au milieu naturel. Si non, justifier :

Documents joints (nombre)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Photographies de l'état des lieux
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de localisation
<input type="checkbox"/>	Croquis signé par un ingénieur
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan signé et scellé par un ingénieur
Autre :	

ENGAGEMENT

Cette approbation me permet d'effectuer rapidement des travaux nécessitant normalement une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Je devrai quand même m'assurer de respecter toute autre loi ou tout règlement qui pourrait s'appliquer aux activités, aux ouvrages et aux travaux demandés (en particulier les dispositions qui concernent la réalisation d'actes réservés à certaines professions).

Je m'engage dans un délai de trois mois suivant la signature de cette approbation à fournir un plan signé et scellé tel que construit par un ingénieur démontrant les ouvrages et /ou travaux réalisés.

Advenant que des activités, ouvrages et/ou travaux supplémentaires doivent être réalisés ou à la suite d'une évaluation des ouvrages et/ou travaux réalisés nécessitant des modifications à ces derniers, je m'engage à déposer une demande d'autorisation (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/doc/faune/formulaires/demande-autorisation.pdf>) selon le processus régulier conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que tous les documents devant l'accompagner.

Advenant toute suspension des travaux dans un secteur particulier ou sur l'ensemble du chantier (plus d'une semaine : hiver ou autre cause) je m'engage à précéder cette suspension par des travaux préventifs de stabilisation afin d'éviter de créer des foyers d'érosion, de limiter la durée des perturbations imposées aux organismes aquatiques et réduire les nuisances causées aux utilisateurs de la ressource et à déposer une demande d'autorisation pour les travaux restants (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/doc/faune/formulaires/demande-autorisation.pdf>) selon le processus d'autorisation régulier conformément de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que tous les documents devant l'accompagner.

Durant l'exécution des travaux, tous déversements de contaminants devront être signalés immédiatement à un employé de la direction régionale ou au numéro de téléphone d'Urgence-Environnement suivant : 1 866 694-5454.

Signature et fonction :

WARRIE-CRISTINE PAGE, COORDONNATRICE
À L'INGÉNÉRIE LOCALE

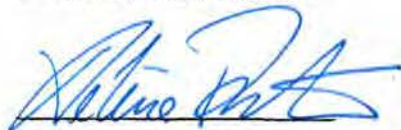
Date :

25 MAI 2017

Demande approuvée

Oui **Non**

Date



25-05-2017

Directeur régional

Valide jusqu'au :

Bien vouloir transmettre les renseignements :

À l'attention du directeur régional

Direction régionale de

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques

Adresse de la DR : - Téléphone DR: Télécopie DR :
Courriel : directeur régional DRAE : @mddelcc.gouv.qc.ca

**APPROBATION POUR DES TRAVAUX RÉALISÉS LORS DE
SITUATIONS D'URGENCE**

**Stabilisation de berges en urgence devant le 55 chemin du
Bord-du-Lac, à Pointe-Claire (nom de l'évènement)**

Espace réservé
Numéro de dossier

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Nom : Ville de Pointe-Claire		
Adresse (No, rue, app.) 451 boulevard Saint-Jean		N° téléphone (autre) () -
Ville Pointe-Claire	Code postal H9R 3J3	N° télécopieur (514) 630 - 1260
Nom de la personne responsable et fonction : Marie-Christine Pagé, Coordonnatrice à l'ingénierie municipale		N° téléphone (bureau) (514) 630 - 1200
Courriel marie-christine.page@pointe-claire.ca		

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ, DES OUVRAGES ET/OU TRAVAUX PROJÉTÉS

Nom du cours d'eau s'il y a lieu : Lac ou cours d'eau principal et tributaire(s) / branche (s) Lac Saint-Louis
Description sommaire des travaux (fournir détails en annexe): Stabilisation en urgence d'environ 50 mètres de berges bordant le Lac St-Louis. Ce tronçon de berges s'est détérioré dans les derniers jours et a subi de nombreux effondrements dus aux précipitations, au niveau élevé de l'eau et aux vagues. Les berges se situent maintenant à entre 1 à 2 mètre du chemin du Bord-du-Lac, dont la fondation commence à être visible au niveau de certains effondrements. À noter que le chemin du Bord-du-Lac est le seul accès aux bâtiments de ce secteur. Afin de contrer l'érosion et d'éviter l'effondrement d'une partie du chemin du Bord-du-Lac, les mesures d'urgence suivantes seront prises: Mise en place de plusieurs morceaux de 4 mètres de largeur de toile géotextile qui seront maintenus en place à l'aide de roches propres d'environ 1 mètre de diamètre. Les roches seront installées sur la berge et en rive afin de maintenir le géotextile en place. De cette façon, l'eau glissera sur le géotextile et ne frappera plus la berge, limitant l'érosion et les effondrements. Afin d'assurer la propreté des roches, elles seront lavées à l'aide d'un jet sous pression avant leur mise en place. Lors de toutes les opérations, les puisards à proximité seront bouchés à l'aide de géotextile afin d'éviter que des matières en suspension soient envoyées dans le lac St-Louis. Ces mesures sont temporaires et seront conservées jusqu'à ce que le niveau d'eau dans le lac St-Louis baisse à un niveau normal. Entretemps, une équipe de géotechniciens sera mandatée afin d'évaluer ce tronçon et afin de proposer une solution à plus long terme.
Nature des activités, des ouvrages et/ou des travaux projetés <input checked="" type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanente
Municipalité (s) locale (s) : Ville de Pointe-Claire
Localisation (lot(s) cadastral(aux), coordonnées géographiques ou adresse civique): Travaux effectués devant le 55 Bord-du-Lac, à Pointe-Claire

Dimension des ouvrages et/ou travaux :
 Pose d'environ 50 mètres de toile géotextile, maintenue en place par des roches propre d'environ 1 mètre de diamètre installées sur les berges et en rive.

Les activités et/ou travaux projetés nécessitent-ils la réalisation d'actes réservés ou doivent-ils faire l'objet d'une supervision par un professionnel (ingénieur, arpenteur-géomètre, chimiste, etc.)?

Oui Non Si oui, indiquez les coordonnées du professionnel ou de la firme :

Nom : _____ Titre : _____

Adresse : _____

N° téléphone : () - _____

Ce professionnel ou cette firme est-il actuellement informé des activités/travaux projetés?

Oui Non

Date prévue des travaux : Début : _____ Fin : _____

Mesures d'atténuation prévues :

<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En aucun temps, la machinerie n'opérera à partir d'un cours d'eau, lac, marais, marécage, étang ou tourbière. Les travaux seront effectués à partir de la rive. Si non, justifier :
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Si possible, les travaux seront réalisés en période d'étiage ou de basses marées pour minimiser les risques de contaminants dans l'eau. Si non, justifier : Situation d'urgence pour stabiliser un tronçon de berges qui menace de s'effondrer. Ce tronçon de berges est situé à environ 1 m du chemin du Bord-du-Lac, qui est le seul accès des bâtiments situés dans le secteur.
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avant toute intervention, une inspection de la machinerie sera effectuée pour s'assurer de sa propreté (exempt d'huile, graisse, terre, etc.) et de son bon état de fonctionnement. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le ravitaillement et l'entretien de la machinerie s'effectueront à plus de 15 m de tous cours d'eau, lac, marais, marécage, étang, tourbière, ouvrage de captage des eaux; Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les équipements nécessaires à la récupération d'hydrocarbures en cas de fuite seront disponibles en tout temps pendant les opérations. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En cas d'un déversement accidentel, un nettoyage approfondi du site sera effectué immédiatement afin qu'aucune trace de contaminants ne soit présente dans le milieu, et on en disposera conformément aux lois et règlements. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Des mesures ou dispositifs isolant la zone de travail seront mis en place afin d'éviter toute dispersion de sédiments dans le cours d'eau, plan d'eau, marais, marécage, étang, tourbière. Si non, justifier :
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, tous les endroits remaniés seront stabilisés immédiatement de façon adéquate et adaptée au milieu naturel.

	Si non, justifier :
--	---------------------

Documents joints (nombre)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Photographies de l'état des lieux
<input type="checkbox"/>	Plan de localisation
<input type="checkbox"/>	Croquis signé par un ingénieur
<input type="checkbox"/>	Plan signé et scellé par un ingénieur
Autre :	

ENGAGEMENT

Cette approbation me permet d'effectuer rapidement des travaux nécessitant normalement une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Je devrai quand même m'assurer de respecter toute autre loi ou tout règlement qui pourrait s'appliquer aux activités, aux ouvrages et aux travaux demandés (en particulier les dispositions qui concernent la réalisation d'actes réservés à certaines professions).

Je m'engage dans un délai de trois mois suivant la signature de cette approbation à fournir un plan signé et scellé tel que construit par un ingénieur démontrant les ouvrages et /ou travaux réalisés.

Advenant que des activités, ouvrages et/ou travaux supplémentaires doivent être réalisés ou à la suite d'une évaluation des ouvrages et/ou travaux réalisés nécessitant des modifications à ces derniers, je m'engage à déposer une demande d'autorisation (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/doc/faune/formulaires/demande-autorisation.pdf>) selon le processus régulier conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que tous les documents devant l'accompagner.

Advenant toute suspension des travaux dans un secteur particulier ou sur l'ensemble du chantier (plus d'une semaine : hiver ou autre cause) je m'engage à précéder cette suspension par des travaux préventifs de stabilisation afin d'éviter de créer des foyers d'érosion, de limiter la durée des perturbations imposées aux organismes aquatiques et réduire les nuisances causées aux utilisateurs de la ressource et à déposer une demande d'autorisation pour les travaux restants (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/doc/faune/formulaires/demande-autorisation.pdf>) selon le processus d'autorisation régulier conformément de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que tous les documents devant l'accompagner.

Durant l'exécution des travaux, tous déversements de contaminants devront être signalés immédiatement à un employé de la direction régionale ou au numéro de téléphone d'Urgence-Environnement suivant : 1 866 694-5454.

Signature et fonction :  COORDONNATRICE - INGÉNIEURIE MUNICIPALE	Date : 60 MAY 2019
--	-----------------------

Demande approuvée

Oui **Non**

Date



6-05-17

Directeur régional

Valide jusqu'au :

Bien vouloir transmettre les renseignements :

À l'attention du directeur régional

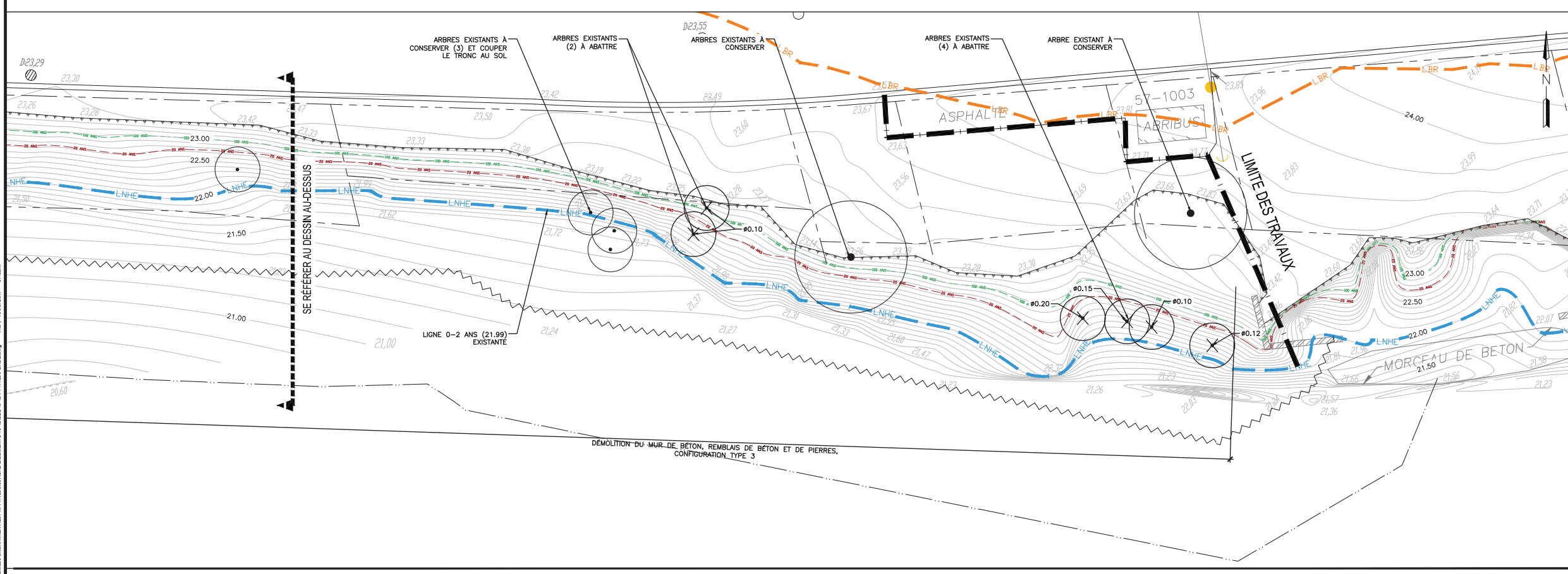
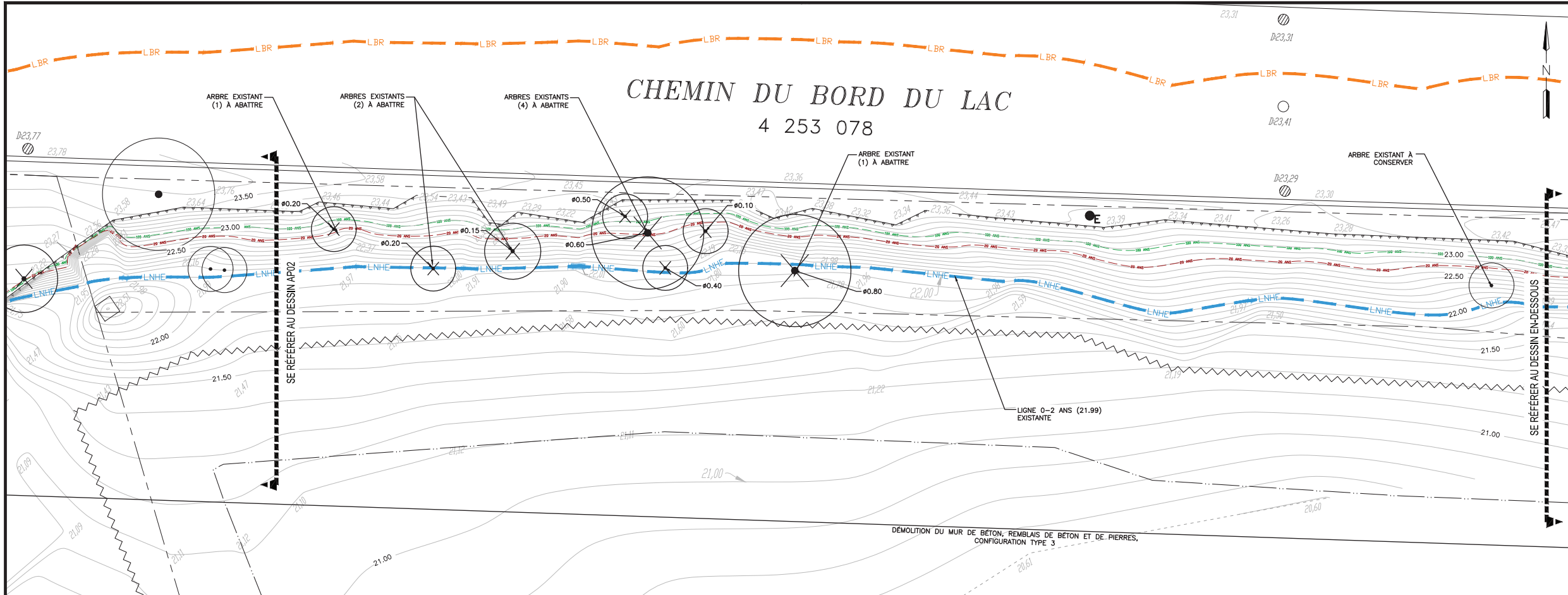
Direction régionale de

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques

Adresse de la DR : - Téléphone DR: Télécopie DR :

Courriel : directeur régional DRAE : @mddelcc.gouv.qc.ca

Annexe D PLANS



L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER TOUTES COTES ET MESURES SUR PLACE.

CEPENDANT, IL FAUT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX IMPLIQUENT DES ZONES DE FORTES PENTES SITUÉS EN BORDURE D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS DISPONIBLES QUANT À LA NATURE ET LA STABILITÉ DES SOLS AFIN DE CONNAÎTRE AVEC CERTITUDE L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES. UNE SURVEILLANCE VIGILANTE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE EFFECTUÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LES INTERVENTIONS NE DÉSTABILISENT PAS LES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN BORD-DU-LAC.



LOCALISATION
AUCUNE ÉCHELLE

PROFESSIONNELS :

N°	REFERENCES	N° DESSIN

N°	DATE	EMISSIONS	PAR
00	2017-07-13	POUR SOUMISSION ET DEMANDE DE CA	N.R.
0B	2016-11-09	POUR COMMENTAIRES	S.L.
0A	2015-07-29	POUR COMMENTAIRES	P.B.

SCEAUX :

CLIENT :

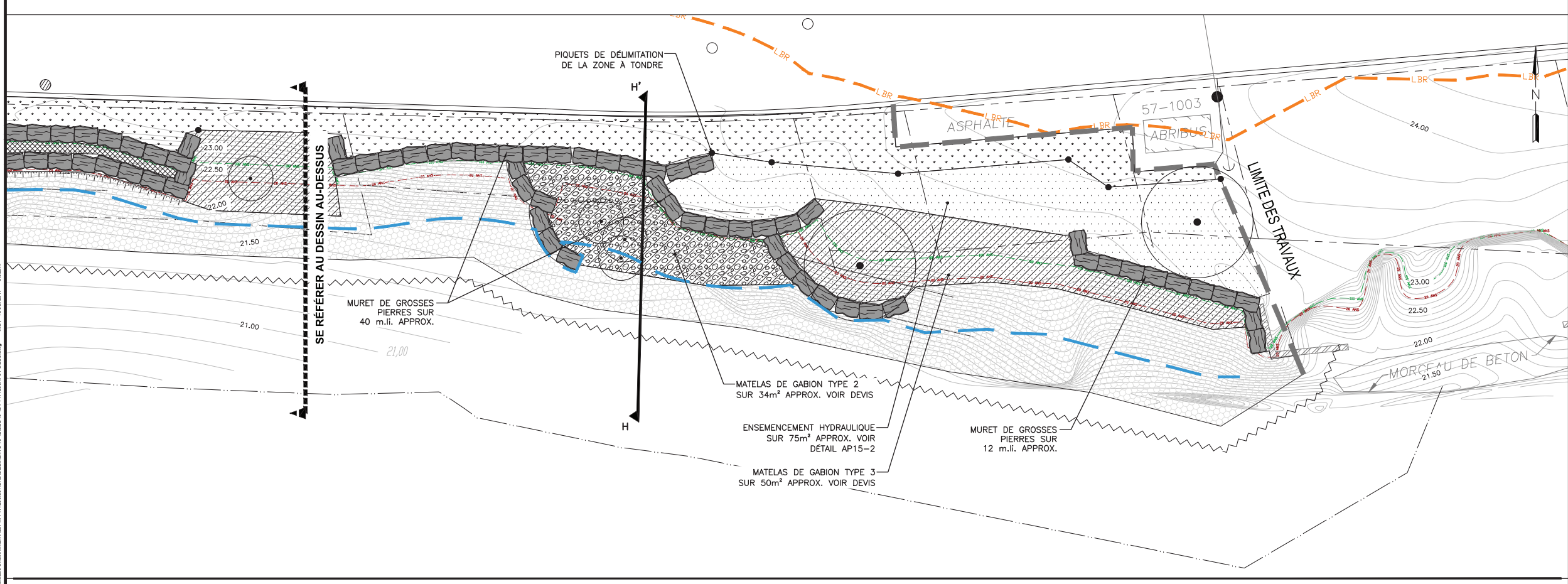
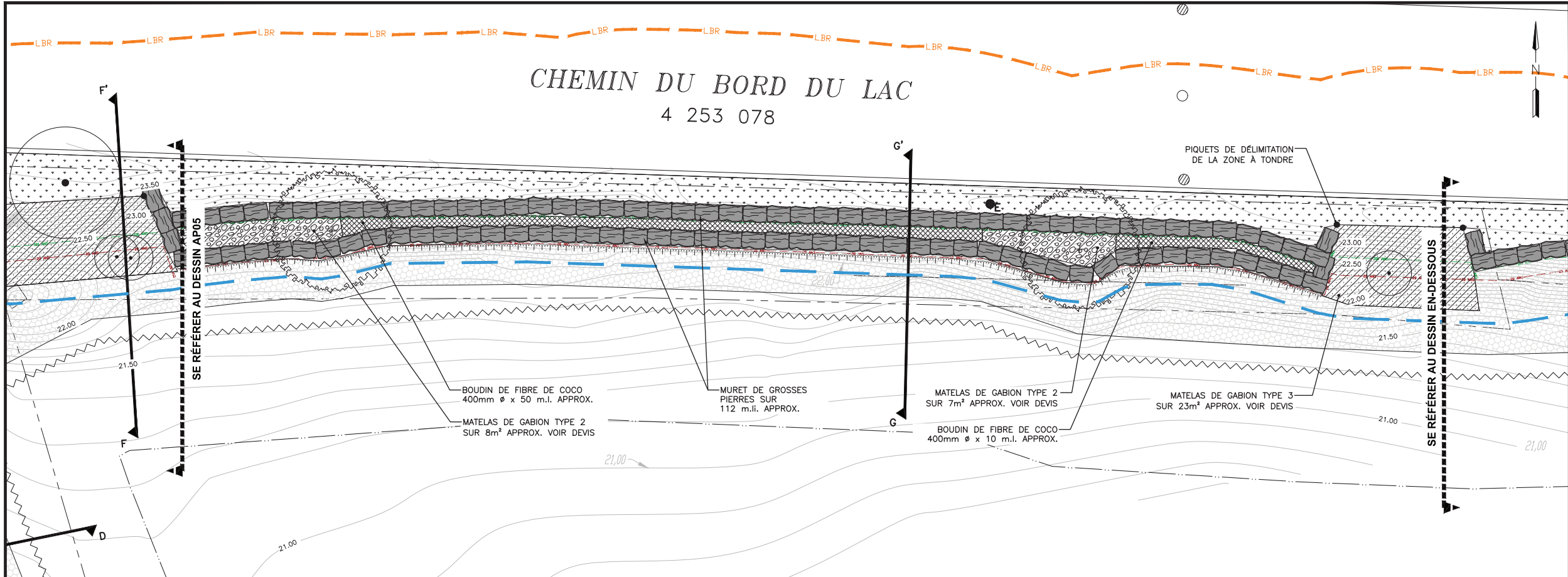
PROJET :
STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC ST-LOUIS ENTRE L'AVENUE BROADVIEW ET L'AVENUE BAIE-DE-VALOIS

TITRE :
**SEGMENTS 42
PLAN DE DÉMOLITION**

PRÉPARE PAR : P. BINETTE, Arch. pays.	DATE : 2014-06-27
DESSINÉ PAR : J. GERVAIS, Dess.	ÉCHELLE : 1:100
VÉRIFIÉ PAR : S. LAURIN, Arch. pays.	DISCIPLINE : Architecture de paysage
APPROUVÉ PAR : N. ROUSSEAU, ing. M. ing.	FICHER DAO : SEG40-42-F1417230-BASE.dwg
DOSSIER : F 14 1 7 2 3 0 - 0 0 1	DESSIN : AP03
	DE : 15

Chemin du bord du lac - 13 Jul 2017 - 8:48am

LÉGENDE



LÉGENDE

	Construction existante à démolir		Matelas de gabion Type 2		Empierrement 300-500		Arbre à protéger et zone de protection de Ø 5m		Boulder proposé		Ligne 0-20 ans (zone de grand courant)		Battureau		Haut de talus
	Ensemencement hydraulique		Matelas de gabion Type 3		Arbre existant à enlever		Végétation existante		Banc relocaté		Ligne 0-100 (zone de faible courant)		Cadastral		Courbes de niveau existantes
	Gazon en plaques		Boudin de fibre de coco		Arbre existant		Arbre proposé		Bande riveraine		Limite des travaux		Rideau de turbidité		Courbes de niveau proposées
	Matelas de gabion Type 1		Empierrement existant à conserver		Conifère existant		Conifère proposé		Ligne des hautes eaux						

L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER TOUTES COTES ET MESURES SUR PLACE.

CEPENDANT, IL FAUT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX IMPLIQUENT DES ZONES DE FORTES PENTES SITUÉS EN BORDURE D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES. IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS DISPONIBLES QUANT À LA NATURE ET LA STABILITÉ DES SOLS AFIN DE CONNAÎTRE AVEC CERTITUDE L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES. UNE SURVEILLANCE VIGILANTE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE EFFECTUÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LES INTERVENTIONS NE DÉSTABILISENT PAS LES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN BORD-DU-LAC.



PROFESSIONNELS :

N°	REFERENCES	N° DESSIN	
00	2017-07-13	POUR SOUMISSION ET DEMANDE DE CA	N.R.
0B	2016-11-09	POUR COMMENTAIRES	S.L.
0A	2015-07-29	POUR COMMENTAIRES	P.B.
N°	DATE	EMISSIONS	PAR

35, rue Dufferin, Suite 100, Granby (Québec) J2G 4W5
Tél. : 450 372-8607 / Téléc. : 450 372-8646
www.groupesm.com

SCEAUX :

2017-07-13

CLIENT :

PROJET :

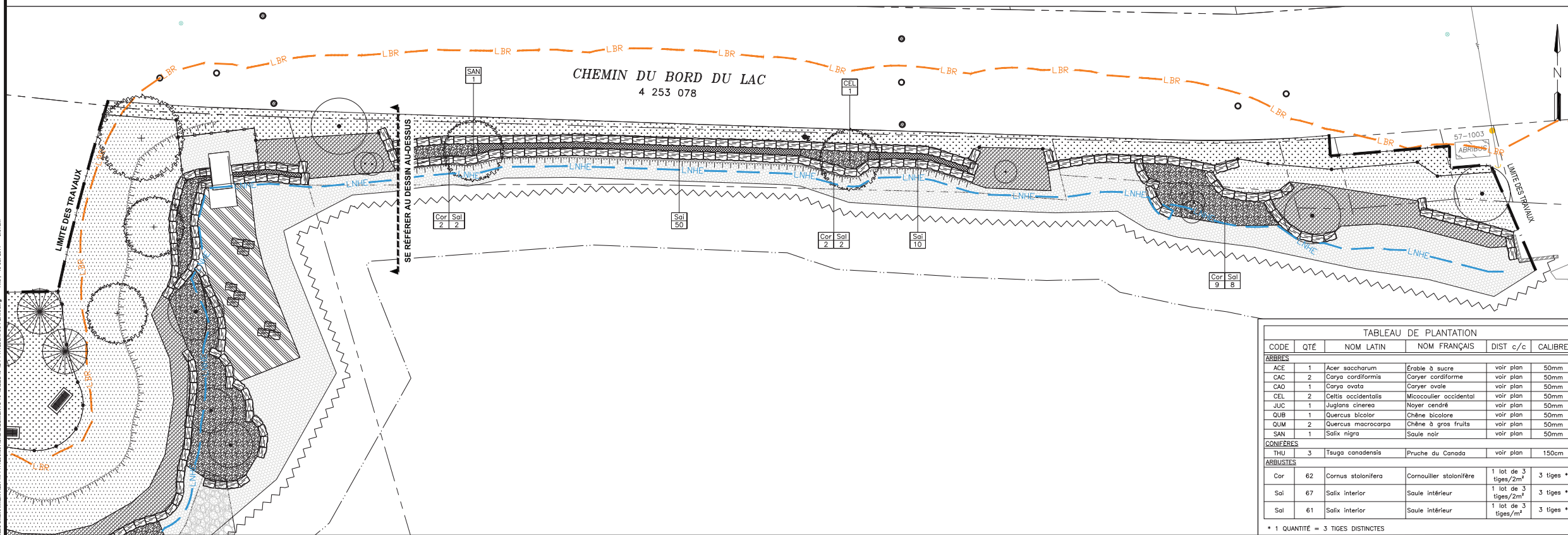
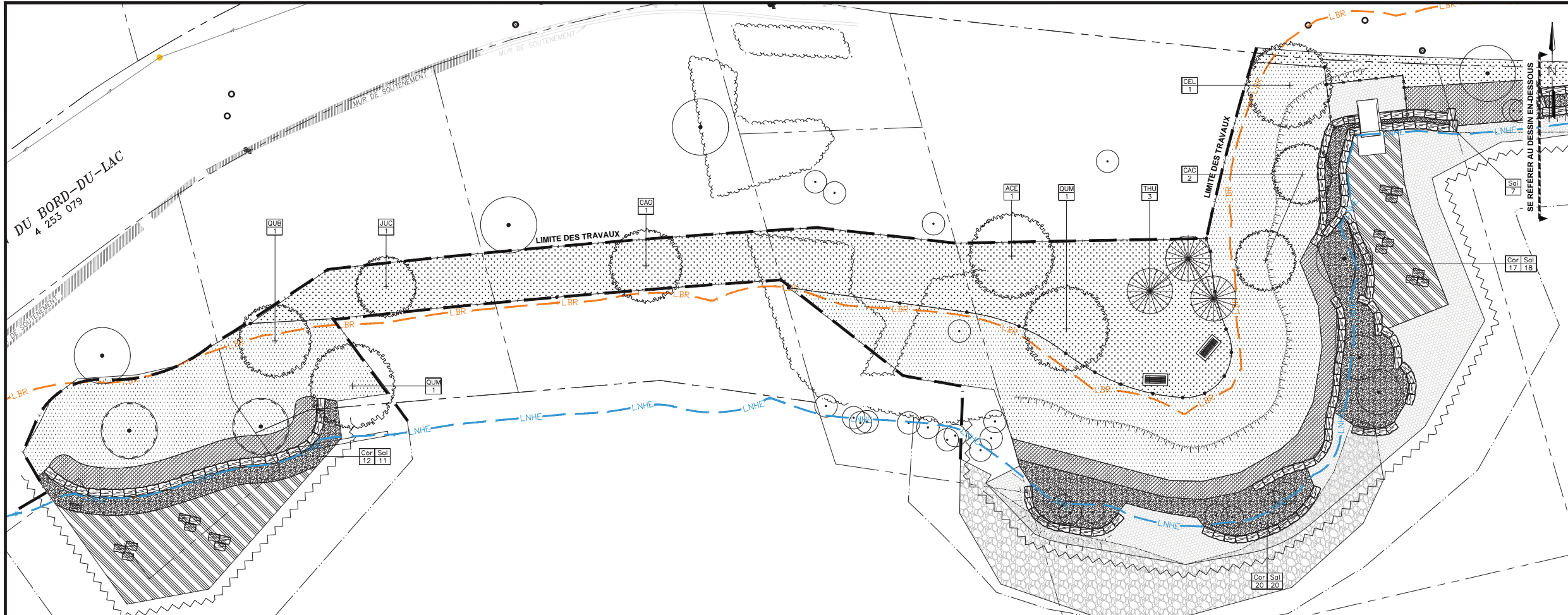
STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC ST-LOUIS ENTRE L'AVENUE BROADVIEW ET L'AVENUE BAIE-DE-VALOIS

TITRE :

SEGMENTS 42
DESCRIPTION DES TRAVAUX

PRÉPARE PAR :	P. BINETTE, Arch. pays.	DATE :	2014-06-27
DESSINÉ PAR :	J. GERVAIS, Dess.	ÉCHELLE :	1:100
VÉRIFIÉ PAR :	S. LAURIN, Arch. pays.	DISCIPLINE :	Architecture de paysage
APPROUVÉ PAR :	N. ROUSSEAU, ing. M. ing.	FICHER DAO :	SEG40-42-F1417230-01-DESC.dwg
DOSSIER :	F 14 17 230 - 001	DESSIN :	AP06
		DE :	15

Chemin de l'Église - 13, rue Dufferin, Suite 100, Granby (Québec) J2G 4W5 - Tél. : 450 372-8607 / Téléc. : 450 372-8646 - www.groupesm.com



LÉGENDE

	Construction existante à démolir		Matelas de gabion Type 2		Matelas de gabion Type 1		Matelas de gabion Type 3		Empierrement existant à conserver		Empierrement Type 2 (300-500)		Arbre existant à enlever		Végétation existante		Arbre proposé		Conifère proposé		Boulder proposé		Banc relocaté		Ligne 0-20 ans (zone de grand courant)		Ligne 0-100 (zone de faible courant)		Bande riveraine		Ligne des hautes eaux		Batardeau		Cadastre		Haut de talus		Piquet de délimitation		Courbes de niveau existantes		Courbes de niveau proposées		Rideau de turbidité
--	----------------------------------	--	--------------------------	--	--------------------------	--	--------------------------	--	-----------------------------------	--	-------------------------------	--	--------------------------	--	----------------------	--	---------------	--	------------------	--	-----------------	--	---------------	--	--	--	--------------------------------------	--	-----------------	--	-----------------------	--	-----------	--	----------	--	---------------	--	------------------------	--	------------------------------	--	-----------------------------	--	---------------------

TABEAU DE PLANTATION

CODE	QTE	NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	DIST c/c	CALIBRE
ARBRES					
ACE	1	Acer saccharum	Érable à sucre	voir plan	50mm
CAC	2	Carya cordiformis	Caryer cordiforme	voir plan	50mm
CAO	1	Carya ovata	Caryer ovale	voir plan	50mm
CEL	2	Celtis occidentalis	Micocoulier occidental	voir plan	50mm
JUC	1	Juglans cinerea	Noyer cendré	voir plan	50mm
QUB	1	Quercus bicolor	Chêne bicolor	voir plan	50mm
QUM	2	Quercus macrocarpa	Chêne à gros fruits	voir plan	50mm
SAN	1	Salix nigra	Saule noir	voir plan	50mm
CONIFÈRES					
THU	3	Tsuga canadensis	Pruche du Canada	voir plan	150cm
ARBUSTES					
Cor	62	Cornus stolonifera	Cornouiller stolonifère	1 lot de 3 tiges/2m ²	3 tiges *
Sal	67	Salix interior	Saule intérieur	1 lot de 3 tiges/2m ²	3 tiges *
Sal	61	Salix interior	Saule intérieur	1 lot de 3 tiges/m ²	3 tiges *

* 1 QUANTITÉ = 3 TIGES DISTINCTES

L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, VÉRIFIER TOUTES COTES ET MESURES SUR PLACE.

CEPENDANT, IL FAUT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX IMPLIQUENT DES ZONES DE FORTES PENTES SITUÉS EN BORDURE D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES. IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS DISPONIBLES QUANT À LA NATURE ET LA STABILITÉ DES SOLS AFIN DE CONNAÎTRE AVEC CERTITUDE L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES. UNE SURVEILLANCE VIGILANTE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE EFFECTUÉE AFIN DE S'ASSURER QUE LES INTERVENTIONS NE DÉSTABILISENT PAS LES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN BORD-DU-LAC.



PROFSSIONNELS :

N°	REFERENCES	N°	DESSIN

N°	DATE	EMISSIIONS	PAR
00	2017-07-13	POUR SOUMISSION ET DEMANDE DE CA	N.R.
0B	2016-11-09	POUR COMMENTAIRES	S.L.
0A	2015-07-29	POUR COMMENTAIRES	P.B.

SM LES CONSULTANTS S.M. INC.

35, rue Dufferin, Suite 100, Granby (Québec) J2G 4W5
Tél. : 450 372 8607 / Téléc. : 450 372 8646
www.groupesm.com

SEEAUX :

2017-07-13

CLIENT :

Pointe Claire

PROJET :

STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION DES BERGES DU LAC ST-LOUIS ENTRE L'AVENUE BROADVIEW ET L'AVENUE BAIE-DE-VALOIS

TITRE :

**SEGMENT 40,41 ET 42
PLAN DE PLANTATION**

PRÉPARE PAR : P. BINETTE, Arch. pays. DATE : 2014-06-27

DESSINÉ PAR : J. GERVAIS, Dess. ÉCHELLE : 1:200

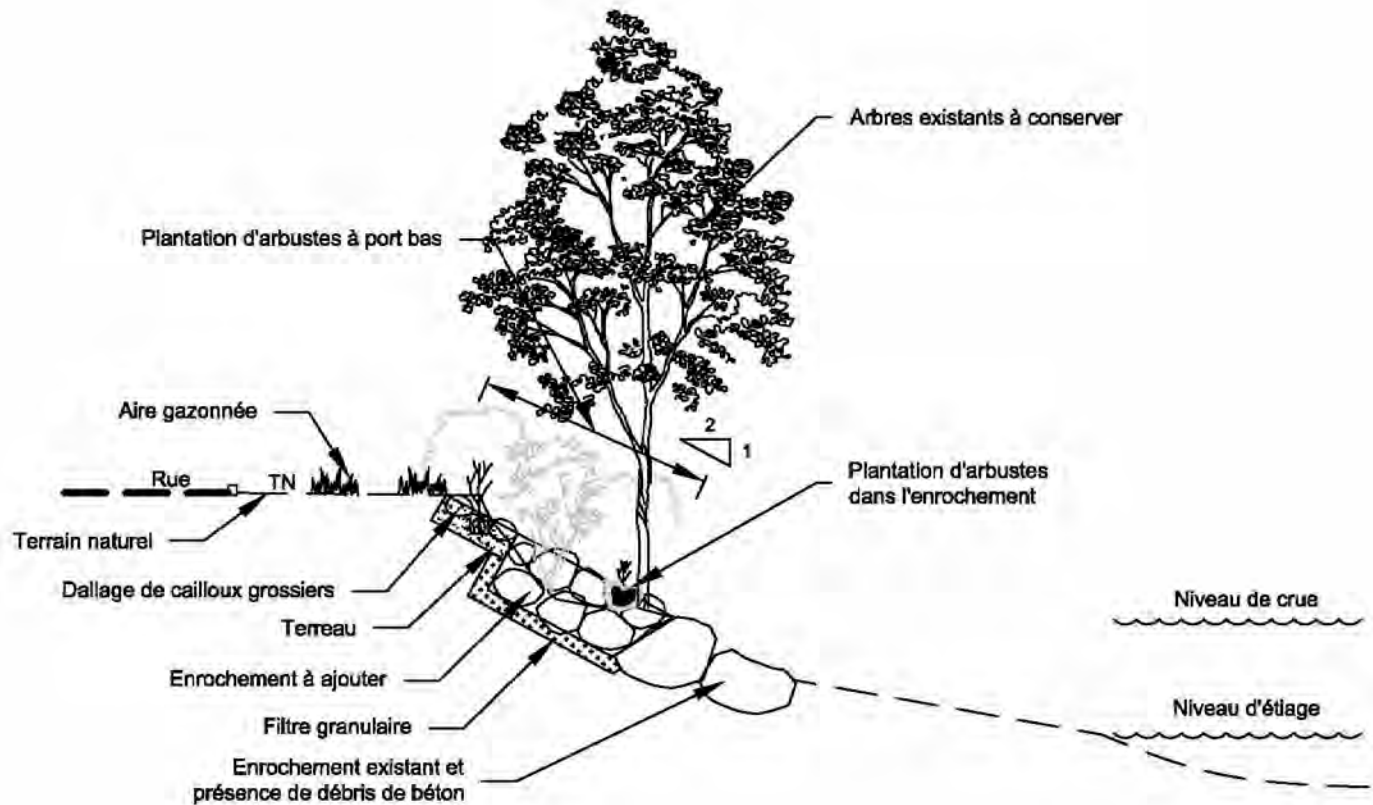
VÉRIFIÉ PAR : S. LAURIN, Arch. pays. DISCIPLINE : Architecture de paysage

APPROUVÉ PAR : N. ROUSSEAU, ing. M. Ing. FICHER DAO : SEG40-42-F1417230-PLAN.dwg

DOSSIER : F1417230-001 DESSIN : AP13 DE : 15

Chemin du bord-du-lac - C:\Users\SM\Documents\1417230-001\1417230-001-001.dwg - 13 Jul 2017 - 8:01 am

Figure 2:



Aucune échelle

Solution type B - Concept de stabilisation de rive applicable
aux segments 21, 38-1, 41-1, 42, 42-1, 43, 51, 51-1, 57 et 59

Annexe E **RÉSOLUTION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Pointe-Claire tenue le mardi 14 novembre 2017.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Culle, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

2017-676 **AUTORISATION – COORDONNATRICE – INGÉNIERIE MUNICIPALE**

Il est proposé par madame Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et
unaniment

RÉSOLU : D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, coordonnatrice – Ingénierie municipale, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal pour les projets 2018, suite à l'approbation du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

COPIE VIDIMÉE



Me Jean-Denis Jacob
Greffier